

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

Le 19 Décembre 2012 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'OBJAT (dûment convoqué le 12 décembre 2012) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Philippe VIDAU, Maire.

Au cours de cette séance ont été examinés les dossiers suivants :

1) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. Philippe VIDAU, Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires pour 2013 en rappelant au Conseil son objectif de voir voter avant fin février 2013 le budget primitif sans attendre le 30 Avril.

Depuis 2008, la municipalité s'est engagée à réduire ses dépenses de fonctionnement, à maintenir un fort niveau d'investissements, à réduire la dette communale sans augmenter le taux des impôts locaux au-delà de l'inflation.

Ces résultats sont le fruit d'une gestion maîtrisée, et d'une recherche constante des recettes. En effet, des efforts de révision totale des contrats d'assurance, contrats d'entretien, la mise en place des tableaux de bords de gestion, un suivi quotidien des factures, des titres à émettre et à recouvrer nous permettent de maintenir notre niveau d'investissement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à comparer les promesses faites en 2008 par rapport aux réalisations.

En conclusion, Monsieur le Maire rappelle donc que le budget 2013 sur lequel sera amené à se prononcer le Conseil, sera élaboré selon les mêmes principes que ceux des années précédentes, soit :

- maintien d'une politique volontariste en matière d'investissements,
- poursuite d'une politique de développement durable : renforcement des économies d'énergie, gestion maîtrisée des consommations,
- limitation de la hausse de la pression fiscale,
- recherche d'un maximum de subventions.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces orientations.

2) CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe l'Assemblée de la décision adoptée par la Commission Permanente du Conseil Général qui consiste à accompagner les territoires en améliorant les modalités d'interventions départementales en ce qui concerne le Contrat Territorial d'Aménagement.

Quatre dossiers sont concernés par ce dispositif au titre d'une programmation pluriannuelle 2012-2014 :

.../...

- ❖ les travaux de restauration de l'église Saint-Barthélémy, subventionnés à hauteur de 170 528 € en trois tranches par le Département, le montant des travaux subventionnables s'élevant à 243 974 € HT, pour un total de travaux de 400 000 €.
- ❖ la rénovation de la Mairie : subvention de 30 000 € en 2013 pour un coût d'opération subventionnable de 500 000 € HT, (pour un montant total de 1 100 000 €).
- ❖ la rénovation de l'école élémentaire pour un montant total de travaux de 600 000 € TTC (75 000 € total maximum de subventions) :
 - ✓ Subvention à taux variable de 10 à 45 % pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment et plafond variable de 10 000 € à 45 000 €,
 - ✓ Subvention à 33 % avec plafond de 15 000 € pour la construction d'un préau,
 - ✓ Subvention à 25 % avec plafond de 15 000 € pour l'accessibilité.
- ❖ la bibliothèque-médiathèque, pour les travaux engagés dans le cadre du PER et du Contrat de Pays Vézère-Auvézère (avec un montant total de 750 000 €, subventionné à 66 % soit une subvention du Conseil Général de 54 000 €).

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer une convention avec le Conseil Général afin de formaliser les droits et obligations de chaque partie.

3) DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la politique de développement durable figurant dans l'Agenda 21, la Commune souhaite réaliser un diagnostic des installations électriques accompagné de la mise en place d'une cartographie informatisée sur cadastre numérisé.

Cette cartographie servira de base au SIG (Système d'Information Géographique) qui doit être installé. Le montant de l'étude s'élève à 17 000 € HT qui peut être financée partiellement par l'ADEME, à hauteur de 50 %, soit 8 500 €.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de réaliser un Diagnostic d'Eclairage Public qui sera financé à hauteur de 50 % par une subvention de l'ADEME.

4) AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS 2013 AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire informe l'Assemblée des termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, qui stipule que « jusqu'à l'élaboration du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le représentant de l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante de la collectivité, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits afférents seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

M. le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir user de cette possibilité.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits et décide des montants et chapitres suivants :

- chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 2 500 €
- chapitre 21 - immobilisations corporelles : 37 500 €
- chapitre 23 - immobilisations en cours : 587 500 €.

5) THEATRE - FIXATION DU PRIX DES PLACES

Mme Françoise AUBOIROUX, Adjointe au Maire informe l'Assemblée que la Commission Municipale des Affaires Culturelles propose d'organiser, le 1er mars 2013 à la Salle des Congrès, une représentation théâtrale intitulée « le squat » avec Marion GAME et Geneviève FONTANEL.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a fixé le prix de la place à 25 €.

6) MANDAT SPECIAL AUX ELUS

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire donne lecture des articles L 2123-18, 18-1 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R 2123-22-2 et R 2123-22-3 qui prévoient que les élus, dans le cadre de leurs missions, peuvent bénéficier de remboursements au titre des frais de représentation, de dépenses effectuées dans le cadre d'un mandat spécial, ou au titre de frais de déplacements et de missions.

A l'unanimité, l'Assemblée a décidé de rembourser de leurs frais les élu(e)s chargés de mandats spéciaux.

7) INDEMNITE DE CONSEILS 2012 DU TRESORIER

M. Michel JUGIE, Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à la législation en vigueur, il est prévu que les prestations de conseils, calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, soient indemnisées.

Considérant que le décompte de l'indemnité de conseils de l'exercice 2012 s'élevant à 318.28 € bruts, 290.40 € nets, a été récemment transmis par le Trésorier, proratisé par rapport à sa date de nomination,

Le Conseil Municipal, par **20 voix POUR, 1 voix CONTRE**, a décidé de verser l'indemnité de conseils de l'exercice 2012 présentée.

8) ECOLE MATERNELLE - SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

M. Jean-Pierre LABORIE, Adjoint au Maire informe l'Assemblée avoir été destinataire d'un courrier émanant de la Directrice de l'Ecole Maternelle, qui sollicite une aide financière exceptionnelle pour organiser le spectacle de Noël et les jouets à offrir aux enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer à la Coopérative Scolaire une subvention exceptionnelle de 1 500 € ventilée comme suit : 600 € pour le spectacle de Noël puis 900 € réservés à l'achat des jouets.

9) MARPA - VALIDATION DEFINITIVE DU PROJET

M. Philippe VIDAU, Maire rappelle les termes de la délibération du 27 septembre 2012 qui décidait du transfert de la maîtrise d'ouvrage de la création d'une Maison d'Accueil Rurale

pour Personnes Agées à l'Association LIMAREL. Ensuite, a été donné lecture de l'arrêté du Président du Conseil Général qui a autorisé la création et le fonctionnement d'une petite unité de vie non médicalisée pour personnes âgées de type MARPA sur la Commune d'OBJAT.

Il convient désormais de choisir le lieu d'implantation et de fixer les modalités de mise en œuvre de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé : le projet d'implantation de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) à proximité de l'EHPAD, à l'Espace Loisirs Jacques Lagrave dont l'emprise exacte reste à définir, le principe de cession à l'euro symbolique ainsi que le principe de signature d'un protocole avec l'Association LIMAREL.

10) MAISON DES FRERES FORMIGIER - CESSION DU BATIMENT A L'ASSOCIATION LIMAREL

M. le Maire rappelle que la Maison des Frères Formigier, propriété de la Commune depuis 2011, est actuellement louée à deux Sociétés. L'association LIMAREL, située à LIGINIAC, gérante d'une entreprise adaptée en Haute-Corrèze a émis le souhait de venir s'implanter sur OBJAT pour y exercer une activité de « blanchisserie industrielle », créatrice d'emplois à court terme.

La Maison des Frères Formigier conviendrait à cette implantation. Le Service des Domaines a été consulté pour définir un prix de vente.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de céder la Maison des Frères Formigier à l'Association LIMAREL pour y exercer une activité de blanchisserie industrielle. Le prix de vente de cet immeuble est fixé à 200 000 €. M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties.

11) PLAN URBAIN PARTENARIAL - CONVENTION

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire donne lecture des articles du Code de l'Urbanisme précisant qu'une convention doit être conclue entre :

- ❖ le propriétaire des parcelles cadastrées section AK n° 312 et n° 335,
- ❖ la propriétaire des parcelles cadastrées section AK n° 332 et 333
- ❖ et la Commune d'Objat,

qui a pour objet de prendre à sa charge, financièrement, les équipements publics (travaux de construction ou d'aménagement de voies, d'électricité y compris dépenses d'études pour un montant de 40 206.64 € TTC), rendus nécessaires par l'opération de construction du Lotissement, sis Route de Bridelache section AK N° 312, 332, 333, 335.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces travaux et dit que la somme de 24 928.12 € sera perçue par le biais d'un titre de recettes à émettre au nom des propriétaires ci-dessus désignés.

12) EXTENSION EDF IMPASSE DES JARDINS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire rappelle que la Commune envisage d'équiper une voie nouvelle située Impasse des Jardins à Objat. Afin de chiffrer l'extension des réseaux nécessaires à ces aménagements, la Commune se propose de solliciter les services d'ERDF qui, par le biais d'une convention établie entre les deux parties s'engageraient à :

- établir un chiffrage de l'extension de réseau,
- participer aux réunions avec les différents services,
- organiser des rencontres entre la Collectivité et le bureau d'études chargé du projet.

Un devis estimatif a été communiqué s'élevant à 550 € HT (657.80 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le principe de cette pré-étude matérialisée par une convention.

13) MISE A JOUR DU LINEAIRE DE VOIRIE

M. Michel DONZEAU, Adjoint au Maire informe l'Assemblée avoir été sollicité par la Préfecture de la Corrèze pour que soit actualisé le listing de recensement de la voirie classée dans le domaine public communal. La Dotation Globale de Fonctionnement 2013 sera calculée sur la base de 32 562 mètres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a validé le linéaire de voiries intégrées au domaine public communal.

14) CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS POUR 2013

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurances statutaires du personnel, souscrit pour un an, arrive à échéance au 31.12.2012. Afin d'alléger l'impact financier causé par les différents arrêts de travail (accident, maladie, maternité....) il convient de souscrire un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, la proposition faite par la C.N.P et autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à cette proposition.

15) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE -AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'avancements de grade des personnels, il convient de modifier le tableau des effectifs de la Commune en supprimant les emplois existants et en procédant à la création d'autres emplois assortis des nouveaux grades selon le détail ci-dessous :

A compter du 31 décembre 2012 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps partiel (90 %) et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps partiel.

A l'unanimité, a été acceptée la modification du tableau des effectifs présentée.

16) RAPPORT DE FONCTIONNEMENT 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'OBJAT

M. André PERRIER, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture à l'Assemblée, des résultats financiers présentés par le Service Assainissement de la Commune, au titre de l'année 2011 :

Fonctionnement -

Recettes : 245 434.53 €

Dépenses : 373 858.51 €

Investissement -

Dépenses : 203 520.08 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ces résultats

21) SORTIE DE L'ACTIF DE BIENS AMORTIS OU REFORMES AU 31.12.2012

M. Philippe VIDAU, Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire d'un état de l'actif de biens amortis ou réformés au 31 décembre 2012, dont la valeur nette comptable s'élève à 211 162.29 €, transmis par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de la valeur nette comptable déclarée et a accepté ce chiffre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Affiché le 21 décembre 2012